REPUBLIQUE FRANCAISE

GARD

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice

11

Date de la convocation

21/03/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LE PIN (30330)

Séance du 4 Avril 2024

Numéro:

Présents

Conseil

Municipal

11

D / 2024 / 13

Votants

11

L'an deux mille vi	ngt quatre

Et le 4 Avril A 20 heures 30

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Patrick PALISSE,

Maire

Véronique BELANGER Présents: Raphaël CHEVALARD

> Patrick DOUCHY Michèle HOOGE

Stéphane LHUISSIER

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

ID: 030-213001969-20240404-D202413-DE

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

Anne LUPIAC Lysiane PALISSE

Patrick PALISSE

Joël PUJADE

Frédéric PUGNERE

Mireille ROUZAUD

Absent

excusé:

aucun

A été nommé secrétaire : Lysiane PALISSE

Objet de la délibération :

Détermination du Montant du loyer du Commerce de la Maison NIZIER

Mireille ROUZAUD, Brigitte HOOGE et Patrick PALISSE ont rencontré le 25 mars Nathalie FERNANDES, exploitante de l'Epicerie du Château, qui leur a présenté le bilan financier de fonctionnement de l'épicerie.

On notera donc pour 2022, les résultats suivants :

Produits d'exploitation : 64 824 €

Charges d'exploitation: 59 419

Soit un résultat d'exploitation de + 5 405 €

Charges financières : 226 €

Soit un résultat courant avant impôt de 5 179 €, ceci représentant un revenu net de 432 € par mois

Produits exceptionnels (subvention de l'Etat): 3 220 €

Soit un total des produits de 68 044 € et un total des charges de 59 645 € représentant un résultat définitif de + 8 399 €, ou un revenu net de 700 € par mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

DE NE PAS AUGMENTER le loyer de l'épicerie pour les trois ans à venir (à compter du 1er Mai 2024), soit un loyer à 0 €.

Fait et délibéré à LE PIN, le 4 Avril 2024. Pour copie conforme au registre.

